



Commune de MONCETZ-
LONGEVAS

**Compte-rendu du conseil municipal réuni
le 7 mars 2016**

N° 24 -

L'ordre du jour concerne :

- | | |
|--|-----------------------------|
| 1 Désignation d'un représentant :
commission « démoustication » | 6 compte gestion 2015 |
| 2 Travaux d'éclairage public | 7 Vote du CA 2015 |
| 3 Sécurisation RD1 | 8 Affectation résultat 2015 |
| 4 Convention adhésion médecine | 9 Taux d'imposition 2016 |
| 5 Etude SEMCHA | 10 Vote du budget 2016 |
| | 11 Questions diverses |

Les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie, le lundi 7 mars 2016 à 20 h 30, sous la présidence de Mme Marie-Jeanne Tronchet, Maire.

- Présents : Emmanuel Bruggeman, Catherine Tschambser, Cyrille Fromentin, Sylvain Rollet, Patrice Dida, Stéphanie Brasseur, Jérôme Sarrazin, Céline Kasperek, Evelyne Brisson.

- Procurations : Christian Lallemand à Cyrille Fromentin, David Leblanc à Catherine Tschambser

- Absent : Eric Chicault

- Absente excusée : Elvire Canlers

Stéphanie Brasseur est élue secrétaire de séance.

désignation d'un représentant commission « démoustication » : A l'unanimité, M. Emmanuel Bruggeman est désigné pour siéger à la commission de la communauté de communes de la Moivre à la Coole.

Travaux éclairage public : L'adhésion de la commune au SIEM est effective à compter du 1^{er} janvier 2016. La rénovation de l'éclairage public voté par le Conseil lors de sa séance du 13 avril 2015 sera entreprise cette année sur l'ensemble du bourg de Moncetz. Le coût HT est de 75 145 €, la TVA restant à la charge du SIEM qui participe à hauteur de 18 671,75 €. M. le Sénateur Detraigne accorde une subvention de 10 000 €. L'Etat sera sollicité à hauteur de 19 766 € dans le cadre du soutien à l'investissement public local 2016. La commune consacrera 26 707,75 € sur ses fonds propres. Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Sécurisation RD 1 : La sécurisation du RD 1 sera réalisée par des plantations et peinture au sol afin d'inciter les usagers à réduire leur vitesse. L'opération TTC est estimée à 13 174,69 €. Un financement sera demandé auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police à hauteur de 5 582,97 €. Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier la présentation du dossier de demande de subvention par lequel M. le Député De Courson a alloué 3 500 €, les travaux retenus étant la sécurisation du RD1 et la mise en place de 4 radars (Longevas et Moncetz) pour lesquels le conseil départemental alloue 2 subventions de 1452 €.

Convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion : Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer la convention d'adhésion au service de médecine préventive entre la mairie et le centre de gestion de la fonction publique de la Marne, supprimant ainsi celle de 1990.

Etude Semcha : la Semcha sera mandatée pour réaliser une étude de faisabilité de la réorganisation des locaux de la mairie et de la salle des fêtes dont le montant est estimé à 3 600 €. Après débat, cette décision est adoptée par 7 pour, 1 abstention et 4 contre.

Approbation du compte de gestion Les différents documents établis par les receveurs sont présentés. Les montants sont strictement identiques au compte de gestion.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé par M. Fautres et Mme Guinot,

Approbation du compte administratif 2015 : Il est présenté par Mme Tschambser en l'absence de Mme le Maire. Après l'avis de la commission des finances réuni le 27 février, le compte administratif dressé par Mme le Maire est adopté à l'unanimité.

		Dépenses En €	Recettes En €	solde en + ou en – en €
section de	résultats propres à l'exercice	- 292 439,58	379 392,19	86 952,61
	résultats antérieurs reportés		164 210,00	164 210,00
	Réintégration d'ordre		933,36	933,36
fonctionnement	part affectée à l'investissement		- 37 804,24	- 37 804,24
	résultat à affecter	- 292 439,58	506 731,31	214 291,73
section d'investissement	résultats propres à l'exercice	- 94 210,64	88 441,32	- 5 769,32
	solde antérieur		-37 804,24	- 37 804,24
	solde global d'exécution	- 94 210,64	50 637,08	- 43 573,56
résultats cumulés		- 386 650,52	557 368,39	170 718,17

Délibération – Affectation du résultat 2015: Au regard des besoins recensés pour l'exercice 2016, 43 573,56 € seront affectés pour financer la section d'investissement et un report en section de fonctionnement de 170 718,17€. Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Délibération – Fixation des taux d'imposition 2016: L'état n°1259 notifiant les taux d'imposition des taxes directes locales ainsi que les bases prévisionnelles 2016 n'étant pas encore parvenu, le conseil, à l'unanimité, décide de reconduire les taux de l'an passé et espère des bases identiques.

Délibération – Vote du budget 2016 : Après avoir recensé les besoins 2016 et après avis de la commission des finances réunie le 27 février 2016, le conseil municipal reconduit les subventions aux associations et adopte à l'unanimité le budget pour 809 244 € dont fonctionnement 509 150 € et investissement 300 094 €.

Questions diverses et tour de table :

- Il est fait lecture du courrier de M Savary à M. de Courson sur les conséquences de la réalisation de la déviation de Chepy. La faisabilité d'un barreau paraît compromise. Un courrier lui sera adressé prochainement.
- Le début de la 3° phase des travaux d'assainissement (Pagerie et chemin de finage) est évoqué.
- M. Fromentin doit contacter M. Weber, Président de l'AF de Chepy pour envisager l'achat symbolique de la moitié du chemin de finage.
- M. Dida s'inquiète sur le devenir de l'employé en emploi d'avenir au terme de celui-ci. La fin de contrat est en Décembre prochain, un renouvellement d'emploi aidé est envisagé.
- Mme Tschambser rappelle l'exposition des artistes qui se déroulera le 20 mars à la salle des fêtes.
- M. Sarrazin souhaite être informé du devenir du projet de convention. Le dossier a déjà été évoqué en conseil, la convention est caduque et le financement du fonctionnement aux écoles de Sarry s'effectue au prorata du nombre d'élèves.
- Il signale que des fissures apparaissent sur les murs du p'tit Chez Nous. Un dossier avec photos à l'appui est à monter au titre de la garantie décennale.
- M. Fromentin fait savoir que les radars posés à Longevas semblent efficaces pour inciter à ralentir. La pose s'est faite sans information de la mairie. Cette semaine, le panneau d'entrée au village sera déplacé selon les recommandations Préfecture et Conseil Départemental.
- M. Rollet s'étonne de la composition du chemin d'accès au chantier de doublement de la RN 44.(détritus compactés)

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h.

Fait à Moncetz-Longevas le 10 mars 2016 (affichage : mairie, « p'tit chez nous », abri bus Longevas).

La secrétaire de Mairie, Béatrice Charlier

Stéphanie Brasseur, secrétaire de séance :


